

# Règlement d'Ordre Intérieur des Centres de vacances COALA

Ce R.O.I. est spécifique aux centres de vacances Coala, il complète le R.O.I. de l'asbl. Il est lui-même complété par une charte de vie commune construite avec les enfants et les animateurs au début de chaque centre de vacances.

Au sens du Décret de la Communauté française, on entend par Centres de vacances les semaines animées non résidentielles et les séjours résidentiels organisés par COALA asbl.

Le R.O.I. de l'asbl ainsi que son projet pédagogique sont disponibles sur simple demande et consultables sur le site [www.coalanet.org](http://www.coalanet.org).

Les centres de vacances Coala sont ouverts à tous, membres ou non de l'asbl.

## Dossier complet

Avant toute confirmation d'inscription, un dossier complet est communiqué à toute personne qui en fait la demande. Il comprend notamment : une présentation générale de l'asbl, le présent R.O.I., les fiches d'inscription, une fiche médicale, les informations concernant la p.a.f. et les réductions, des informations complémentaires spécifiques à chaque centre de vacances.

## Projet d'animation

Au sein de chaque centre de vacances, l'enfant est invité à vivre un projet d'animation thématique. Le projet s'achève par un aboutissement pour l'enfant sous forme d'une réalisation concrète, d'un spectacle, ... Le thème est le fil conducteur qui " emballe " les animations, mettant l'enfant dans un univers spécifique durant ses vacances.

## Equipe d'animation

Le projet de chaque centre de vacances est de la responsabilité d'une équipe d'animation accompagnée par 1 ou 2 coordinateur(s). La grande majorité agit dans un cadre bénévole. Ils sont motivés et ont préparé minutieusement les vacances des enfants. Les animateurs Coala sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret Centres de vacances. Leurs formations et leurs brevets sont reconnus par la Communauté française. Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 7 enfants.

## Inscriptions

L'asbl Coala est l'organisateur des centres de vacances. Son secrétariat général est situé au 10, rue du Rivage à 1300 Wavre. C'est là que sont centralisées les informations logistiques et où sont enregistrées les inscriptions.

1. Après une demande d'inscription écrite, par mail ([coala@coalanet.org](mailto:coala@coalanet.org)) ou téléphonique (010 22 44 49), Coala envoie un dossier complet contenant les informations pédagogiques et pratiques pour le(s) séjour(s) ou plaine(s) concernés. Les participants de l'année précédente reçoivent automatiquement ce dossier. Toute demande d'inscription est maintenue durant un délai de 2 semaines, sauf avis contraire mentionné dans le dossier. A défaut de confirmation dans ces délais, la réservation n'est plus prioritaire pour laisser la place à une autre demande.
2. Une inscription est confirmée dès réception par Coala : de l'acompte, du formulaire d'inscription signé et de la fiche médicale complétée. Si un enfant participe à plusieurs séjours ou si plusieurs enfants sont inscrits à une même activité, ces formulaires peuvent être photocopiés. Ils sont individuels.
3. Coala envoie un courrier de confirmation d'inscription.
4. Sauf arrangement contraire, le solde des séjours est à verser 2 semaines au plus tard avant le début du séjour. Pour les plaines, le solde peut être versé sur place au coordinateur.

Les informations à caractère personnel vous sont demandées par Coala dans le cadre de la gestion de ses projets d'animations. La loi du 8-12-92 vous accorde un droit d'accès et de rectification de ces données.

### **P.A.F. et réductions**

La p.a.f. de chaque centre de vacances est précisée dans le fascicule de promotion et dans le dossier envoyé après une demande d'inscription. Un acompte de 70 € pour les séjours et de 15 € pour les plaines confirme la demande d'inscription.

En séjour, la p.a.f. comprend tous les frais sur place (hébergement, 4 repas par jour, animations, assurances...). En plaine, la p.a.f. ne comprend pas les repas.

Coala fait partie du réseau d'acceptation des chèques sports. C'est pourquoi vous pouvez régler les participations aux frais de vos enfants par ce moyen.

Pour plus de renseignements: <http://www.sportculture.be>

Les membres de Coala en ordre de cotisation peuvent bénéficier de réductions sur la p.a.f. Une information précise sur ces réductions et la cotisation de membre Coala leur est donnée.

En cas de problème quant au montant de la participation, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat général (010/22 44 49) afin de réfléchir ensemble aux alternatives envisageables. Ce montant ne doit pas être un frein à la participation aux vacances Coala. Nos animations étant reconnues par l'ONE, nous vous invitons à contacter votre mutuelle pour obtenir un remboursement partiel. Vous pouvez également obtenir une déduction fiscale de 11,20€/jour/enfant maximum. Une attestation vous sera délivrée en temps utile.

### **Désistement**

En cas d'annulation, l'acompte n'est jamais remboursé. De même, Coala se réserve le droit de ne pas rembourser ou de réclamer 50% du montant global en cas de désistement moins de 2 semaines avant le départ et 100% du montant global en cas de désistement sans préavis notifié à Coala. Un départ anticipé ou une arrivée tardive ne peut en aucun cas être prétexte à un remboursement ou à un dédommagement quelconque.

### **Argent de poche**

En séjour, celui-ci est laissé à l'appréciation des parents. Nous pensons que cela contribue à la responsabilisation et à l'autonomie des enfants. Néanmoins, nous rappelons que les enfants ont 4 repas par jour et se servent à volonté des plats qu'ils aiment... Leurs besoins sont donc minimes.

L'argent de poche peut être confié au coordinateur en début de séjour. Si ce n'est pas le cas, l'enfant est responsable de son argent. En plaine, ceci n'est envisageable, dans des normes respectables, qu'en cas d'excursion.

### **Responsabilités et assurances**

Durant les séjours Coala, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité. Elle prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant le centre de vacances. Ces frais sont couverts pendant et après les animations.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à votre charge. Cette franchise est de 247,89€ en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident, vous serez avertis en priorité. Le coordinateur du séjour fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Les montants couverts : Frais médicaux : 2784,94 €  
Incapacité permanente : 14 873,61 €  
Décès : 9915,74 €  
Dommages aux biens : 2784,94 €

Si vous êtes couverts pour votre enfant par un contrat de type " Europe Assistance ", veuillez nous en communiquer les coordonnées. Nous avons également besoin du nom de la compagnie et du N° de contrat de votre éventuelle assurances RC Vie privée.

Notre assureur : ADC s.a. - Alain Decastiau - Rue Haute, 28 A - 1330 Rixensart

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de votre mutuelle. Les cartes SIS seront remises au coordinateur du séjour par les parents. Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général de Coala. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 010/22 44 49.

### **Transport**

Nous pensons que vous aimez voir le lieu où vos enfants passeront leurs vacances. C'est pourquoi ceux-ci doivent être amenés et recherchés sur place. Un fléchage COALA est installé dans les environs immédiats du lieu de séjour.

### **Heures d'arrivée et de départ**

Celles-ci sont rappelées pour chaque séjour dans un dernier courrier envoyé par la coordinateur. Le responsable réunit généralement son équipe sur place avant l'arrivée des enfants pour les dernières informations et la mise sur thème de l'infrastructure. L'équipe d'animation ne peut pas vous accueillir correctement à ce moment.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de respecter cet horaire. Sauf exception, les enfants sont attendus entre 16h et 18h et le retour est prévu à midi.

### **Documentation-Informations**

A votre disposition, chez les permanents de COALA, se trouvent de nombreux dossiers et photos de nos animations précédentes. N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer.

### **Vie quotidienne**

Chaque participant doit être disposé à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : Vaisselle et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, choix d'activité, charte de vie commune, ...)
- Le respect de chacun : En séjour, un lever progressif est instauré jusque 9h30 pour permettre aux enfants qui en ont besoin de trouver un sommeil réparateur. Le petit déjeuner "buffet" est pris dans le calme, à son rythme. Un local " dessins, Kapla et jeux calmes " est prévu pour les lève-tôt avec un animateur.
- La vie inter-âges : Les centres de vacances accueillent de grandes tranches d'âge. Sans éliminer les moments entre enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. En plaine, des activités inter-âges sont également organisées même si des groupes plus formels sont mis sur pied en fonction de l'âge, des compétences et des envies de chacun.
- L'imaginaire au quotidien : Nos animateurs ont le chic pour se transformer et modifier tout espace afin qu'au sein de leurs animations, les enfants puissent donner libre cours à leur imagination.

## **Hébergement**

Les locaux d'animation sont des lieux adaptés. En séjour, il n'y a jamais de logement en chambre individuelle. Des draps pour le matelas et l'oreiller sont toujours nécessaires. En plus, chaque enfant a besoin d'un sac de couchage ou de draps de lit.

## **Incontinence**

L'incontinence n'est pas un obstacle pour la participation mais nous souhaitons en être informés préalablement via la fiche médicale. Nous demandons de prévoir un protège matelas, des langes et des vêtements en suffisance. Nous n'avons pas la possibilité de nettoyer le linge des enfants sur place.

## **Pour terminer**

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires (marqués de son nom), leur mode d'emploi et la posologie signée par le médecin traitant. Cela doit être précisé dans la fiche médicale de l'enfant.
- Les visites sont interdites pour des raisons d'organisation et d'ambiance dans le groupe.
- Le téléphone est réservé uniquement aux cas d'urgence. Votre enfant appréciera plus une lettre qu'un bref appel téléphonique qui risque de le perturber.
- Les GSM sont interdits. En cas d'extrême nécessité, le GSM est à confier au coordinateur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les centres de vacances Coala sont agréés par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances. Vous pouvez en savoir plus sur ce Décret en consultant le site [www.centresdevacances.be](http://www.centresdevacances.be) ou auprès de COALA.
- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de ce type de séjour. Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.
- Sauf demande contraire de votre part, les photos de vos enfants prises durant les centres de vacances pourront faire l'objet d'une diffusion sur le site de l'asbl ([www.coalanet.org](http://www.coalanet.org)) ou encore illustrer des publications futures de Coala.